

La Préfète déléguée
pour l'égalité des chances

Bobigny, le **08 FEV. 2017**

Mesdames, Messieurs,

La loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France crée un parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une durée de cinq ans et renforce les outils d'intégration afin d'améliorer l'accueil des étrangers nouvellement admis en France.

La première étape de ce parcours est marquée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, qui se substitue au contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Par la signature du CIR, l'étranger primo-arrivant s'engage à respecter les principes et valeurs de la société française et de la République.

La poursuite de formations linguistiques doit permettre à l'étranger primo-arrivant d'atteindre le niveau A2 du cadre de référence européen pour les langues à l'issue de cinq années, condition essentielle de délivrance de la carte de résident à compter de mars 2018.

Le présent appel à projets constitue la déclinaison en Seine-Saint-Denis de l'instruction du ministère de l'Intérieur en date du 17 janvier 2017 relative à la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France.

J'attire particulièrement votre attention sur les publics concernés par cet appel à projets, les étrangers primo-arrivants des pays tiers à l'Union européenne, titulaires d'un premier titre de séjour depuis moins de cinq ans et désireux de s'installer durablement en France. Ce public comprend les réfugiés et les bénéficiaires de la protection internationale.

L'appel à projets prévoit que les actions financées en 2017 devront s'inscrire sur l'un ou plusieurs de ces axes thématiques:

- Développer les formations linguistiques à destination du public-cible ;
- Promouvoir l'appropriation des valeurs de la République et de la société française ;
- Accompagner les personnes dans l'accès aux droits et dans l'autonomie ;
- Permettre un accès adapté et personnalisé vers l'emploi.

Les dossiers de demande de subventions devront être transmis à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) avant le 6 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète déléguée pour l'égalité des chances



Fadela BENRABIA